

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEAISE**



DATE DE CONVOCATION : Le 12 Janvier 2010

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 20
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 18
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS
- **AYANT DONNE POUVOIR** : 0
- **REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT** : 1

Le Lundi 25 Janvier 2010 à 19 heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Villaroger, sous la présidence de Monsieur Daniel PAYOT.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Damien PERRY, Daniel PAYOT, Mathieu FOURNET, Madame Dominique HYVERT-PELLEGRIN (Bourg-Saint-Maurice) Monsieur Gilles FLANDIN, Madame Odile FOURNIER (Les Chapelles) Monsieur Jean-Claude FRAISSARD, Madame Olga SAVIGNAT (Montvalezan) Messieurs Raymond BIMET, Henri ANSELME-MARTIN (Sainte-Foy-Tarentaise) Monsieur Jean-Louis GRAND, Madame Christiane JAYMOND, Monsieur Pierre FAVRE (Sééz) Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD, Albert REVIAL (Villaroger) Messieurs Olivier ZARAGOZA, Hervé GENET, Boris MOUGEL (Tignes) Messieurs Marc BAUER, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

SECRETARE DE SEANCE : Madame Odile FOURNIER

Accusé de réception en préfecture
073-247300254-20100125-2010-02-DE
Date de signature : -
Date de réception : 01/02/2010

2010-02 - Ecole de Musique - Conventions d'utilisation des locaux situés à l'école de Sainte Foy Tarentaise et à l'école de Tignes

**N° 2010-02 – ECOLE DE MUSIQUE –
CONVENTIONS D'UTILISATION DES LOCAUX
SITUES A L'ECOLE DE SAINTE FOY TARENTEAISE
ET A L'ECOLE DE TIGNES**

Rapporteur : Monsieur Daniel PAYOT

Pour les besoins de son enseignement, l'école de musique utilise une salle de l'école de Sainte Foy ainsi qu'à l'école de Tignes.

Il est proposé d'approuver les conventions jointes en annexe 2 de la note de synthèse à intervenir entre la Maison de l'Intercommunalité de Haute-Tarentaise et la commune de Sainte Foy Tarentaise d'une part, et la Maison de l'Intercommunalité de Haute-Tarentaise et la commune de Tignes d'autre part, dont l'objet est la mise à disposition de salles pour les besoins de l'école de musique.

Le Conseil Communautaire, après délibération :

- ✓ **APPROUVE** les conventions à intervenir entre la Maison de l'Intercommunalité de Haute-Tarentaise et la commune de Sainte Foy Tarentaise d'une part, et la Maison de l'Intercommunalité de Haute-Tarentaise et la commune de Tignes d'autre part, pour la mise à disposition de salles pour les besoins de l'école de musique
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ces documents.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Daniel PAYOT
Président

